

Arrêté du 23 décembre 1998 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique no 1172 : Dangereux pour l'environnement, A. - Très toxiques pour les organ

Islamisme et Dérives radicalisées

Lois et décrets (LODA)

Modifie

Date	01/01/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	ATEP9980022A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000392482

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] septembre 1977 mentionnées dans le "I - Dispositions générales" qui sont applicables aux installations existantes selon le calendrier suivant à compter de la publication au Journal officiel de la République [...] électriques 5.2 - Consommation d'eau 2.8 - Mise à la terre des équipements 5.4 - Mesure des volumes rejetés 3 - Exploitation-entretien 5.7 - Prévention des pollutions accidentelles 4 - Risques 5.5 - Valeurs [...]

[...] septembre 1977 mentionnées dans le "I - Dispositions générales" qui sont applicables aux installations existantes selon le calendrier suivant à compter de la publication au Journal officiel de la République [...] électriques 5.2 - Consommation d'eau 2.8 - Mise à la terre des équipements 5.4 - Mesure des volumes rejetés 3 - Exploitation-entretien 5.7 - Prévention des pollutions accidentelles 4 - Risques 5.5 - Valeurs [...]

[...] septembre 1977 mentionnées dans le "I - Dispositions générales" qui sont applicables aux installations existantes selon le calendrier suivant à compter de la publication au Journal officiel de la République [...] électriques 5.2 - Consommation d'eau 2.8 - Mise à la terre des équipements 5.4 - Mesure des volumes rejetés 3 - Exploitation-entretien 5.7 - Prévention des pollutions accidentelles 4 - Risques 5.5 - Valeurs [...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;Vu la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment son article 10-1 ;Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 précitée ;Vu l'avis du Conseil supérieur des installations classées,Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE ATEP9980022A du 1 janvier 2014, « Arrêté du 23 décembre 1998 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique no 1172 : Dangereux pour l'environnement, A. - Très toxiques pour les organes ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000392482> (consulté le 30 août 2026).